



Mise à jour le 21/03/2024

Filière métier

## Coiffure - Esthétique - Petite enfance

### Certificat de spécialisation Coiffure – Coupe – Couleur (*Ex Mention Complémentaire*)

**Sur 1 an**

**CERTIFIÉ PAR**

**STATUT**

En contrat d'apprentissage (de 15 à 29 ans)  
et contrat de professionnalisation (DE à partir de 26 ans)

**RYTHME DE L'ALTERNANCE**

Semaine A : 2 jours CFA / 3 jours entreprise Semaine B : 1 jour CFA / 4 jours entreprise

#### OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le ou la titulaire du certificat de spécialisation «coiffure coupe couleur» est un-e professionnel-le spécialisé-e, qui a acquis les compétences nécessaires dans les techniques de coloration, de coupe et de coiffage. Il ou elle est en capacité d' :

- Exercer son activité dans les salons et entreprises de coiffure, dans les milieux du spectacle et de la mode, dans les établissements sanitaires et sociaux, dans les entreprises de production et de distribution des produits capillaires,
- Occupier des postes de coiffeur-se, d'animateur-rice ou de responsable technique, de conseiller-ère professionnel-le

#### POURSUITES D'ÉTUDES

- Brevet Professionnel (BP)
- BTS Coiffure
- Brevet de maîtrise
- BAC Pro. Métiers de la coiffure

#### ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

- Possibilité de travailler dans des hôtels ou clubs de vacances
- Devenir coiffeur-se à domicile
- ...

#### CONTENU DE LA FORMATION

- S'informer et Communiquer
- Organiser et Gérer
- Concevoir et évaluer
- Mettre en œuvre des techniques de coloration : déterminer la ou les techniques, choisir les produits, mettre en œuvre des techniques d'hygiène et de soins capillaires, décoloration, gommage, coloration, techniques de mèches...
- Mettre en œuvre des techniques de coupe « dame » : concevoir une coupe personnalisée, réaliser des coupes sur tout type et toute longueur de cheveux en utilisant différents outils
- Mettre en œuvre des techniques de coiffage : concevoir un coiffage personnalisé, mettre en œuvre des techniques de mise en forme temporaire et des techniques de coiffage
- Contrôler et évaluer la qualité de la prestation
- Biologie et technologies appliquées

- Environnement professionnel
- Relations professionnelles

## LIEU D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ

Salons de coiffure.

## MISSIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CONFIÉES À L'APPRENTI·E PAR L'ENTREPRISE

### Activité 1 Diagnostiquer et conseiller

- Rechercher, s'approprier l'information à des fins professionnelles afin de la transmettre
- Recueillir, traiter des informations
- Sélectionner et classer les ressources professionnelles
- Transmettre les informations aux clients, aux partenaires professionnels

### Activité 2 Organiser et gérer

- Organiser les activités
- Organiser les tâches en fonction des potentialités du salon
- Adapter l'organisation en fonction des contraintes
- Gérer l'environnement de travail
- Gérer les produits et les matériels liés aux prestations
- Maîtriser la consommation des produits, des matériels et des énergies
- Gérer les déchets
- Prendre en compte les principes de santé, de sécurité au travail

### Activité 3 Concevoir et réaliser

- Mettre en œuvre des techniques de coloration
- Choisir les produits
- Mettre en œuvre des techniques : de décoloration, de nettoyage, de gommage, d'éclaircissement, etc
- Mettre en œuvre toutes techniques de mèches
- Mettre en œuvre des techniques d'hygiène et de soins capillaires
- Mettre en œuvre des techniques de coupe « dame »
- Concevoir une coupe personnalisée
- Réaliser des coupes « dame » sur tout type de cheveux et toute longueur (dégradés, carrés, effets de matière : effilage, piquetage...)
- Mettre en œuvre des techniques de coiffage
- Mettre en œuvre des techniques de mise en forme temporaire (lisser, enrouler, cranter, boucler, réaliser un brushing et de séchage)

### Activité 4 : Contrôler

- Évaluer la qualité de la prestation
- Réaliser un autocontrôle de la prestation réalisée
- Prendre en compte le coût global de la prestation

\*\*\*\*\*

## Certifié par

le Ministère de l'Éducation nationale

## CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire du CAP Coiffure.

## Prérequis exigés

Contraintes des horaires et au travail des jours fériés et week-ends. Contre- indication à la station debout prolongée.

## CALENDRIER

Entrée possible de septembre à décembre. Nous consulter pour les prochaines dates de session.

## DURÉE

490 heures

## TARIF

- 1/ en alternance : coût de la formation pris en charge par l'OPCO de la branche professionnelle.  
2/ financement personnel : nous contacter.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de théorie et de pratique

Présentiel

## ÉVALUATION

Examen blanc – Mises en situation – Mémoire/soutenance – Examen final ponctuel

## HANDICAP

- Site accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.  
-Accès à la formation et adaptation : contacter le référent handicap sur [mission.handicap@fdme91.fr](mailto:mission.handicap@fdme91.fr)

## MODALITÉS D'OBTENTION

- Diplôme accessible sous forme globale pour les candidats issus de la voie de l'apprentissage.  
-Diplôme accessible sous forme progressive par capitalisation de blocs de compétences pour les candidats individuels ou issus de la formation professionnelle et de la VAE.

## PRÉINSCRIPTION en ligne ICI

INFOS SITE D'ÉVRY : 01 60 79 74 53 - [artisanat@fdme91.fr](mailto:artisanat@fdme91.fr)

## PROCESSUS D'INSCRIPTION À LA FDME

Inscription depuis le site internet [www.facmetiers91.fr](http://www.facmetiers91.fr)

Délais d'accès de 3 semaines entre la préinscription et l'admission de la candidature

